



Chambéry le 21 février 2017

Objet : Recrutement d'un.e chargé.e de mission territoriale

1. Contexte du poste

Les Communes forestières, sont organisées en associations départementales, elles-mêmes réunies à l'échelle régionale et nationale par une fédération partenaire de la politique forestière nationale et élément clé de la gouvernance de la forêt publique.

L'Union Régionale des associations de Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes (statut associatif) a pour vocation de représenter, conseiller et accompagner les élus des collectivités territoriales sur l'ensemble des questions liées à la forêt, à sa gestion et aux activités induites, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien étroit avec les Alpes et le Massif central et leur politique de massif.

Elle renforce son équipe technique actuellement composée d'une douzaine de personnes en recrutant **un.e chargé.e de mission territoriale** qui interviendra sur les départements du Cantal et de la Haute-Loire.

2. Missions

Intégré.e à l'équipe régionale, le.a chargé.e de mission aura à organiser l'appui aux collectivités (communes et intercommunalités), à conforter le fonctionnement et le développement de l'association départementale du Cantal et participer à la structuration et à la création d'une association sur la Haute-Loire. Ainsi, le.a chargé.e de mission aura pour rôle de :

- Conduire le programme d'**actions spécifiques**, en lien étroit avec le conseil d'administration de l'association départementale des Communes forestières du Cantal, les adhérents de la Haute-Loire et l'Union régionale. Soit pour l'année 2017, les 4 actions suivantes à partir des études, outils et partenariats développés par l'Union régionale et l'association départementale :
 - o apporter aux collectivités une meilleure connaissance de leur **foncier forestier** ainsi que de son potentiel de valorisation par l'organisation de rencontres et de formations spécifiques auprès des élus et des partenaires ;
 - o accompagner les collectivités dans la **mobilisation et la valorisation de leur ressource bois** ;

- o coordonner la concertation avec les professionnels de la filière afin d'assurer un **maintien de la desserte forestière en bon état** et la création de nouvelles voiries ;
- o appuyer les territoires dans la définition de leurs **stratégies forestières**, en lien avec le tissu économique local ;
- Contribuer aux **actions génériques** des Communes forestières, faisant l'objet d'un fonctionnement en réseau :
 - o **Réseau formation des élus ;**
 - o **Réseau politique territoriale et chartes forestières de territoire ;**
 - o **Réseaux bois énergie et bois construction.**

3. Profil recherché

- Bac+ 2 minimum, de formation forestière et/ou développement local.
- Connaissance du secteur forêt-bois.
- Avoir de bonnes bases en matière de politique montagne et foncière ;
- Connaitre l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales, ce qui lui permettra d'être l'interlocuteur des élus des communes, des départements considérés.
- Connaissances en matière de développement économique des territoires.
- Autonomie et aptitude au travail en équipe.

4. Conditions :

Contrat à durée déterminée 1 an

Localisation du bureau : Lempdes

Rémunération selon expérience, permis B exigé (déplacements à prévoir avec véhicule personnel)

Poste à pourvoir en avril 2017

Pour postuler :

Envoyer votre CV avec une lettre de motivation, par courrier et par mail à :

Monsieur le Président

Union Régionale des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes

Maison de la Forêt et du Bois - Marmilhat

10 allée des Eaux et Forêts

63 370 LEMPDES

auvergnerhonealpes@communesforestieres.org

Date limite de dépôt des candidatures : 15 mars 2017